



vendre nos quote-parts dans une indivision

Par **thierry jacq**, le **25/12/2008** à **08:23**

pouvons nous mon amie et moi vendre nos quote-parts à une personne étrangère à l'indivision et comment faire?

Par **jeetendra**, le **25/12/2008** à **14:20**

bonjour, vous pouvez effectivement vendre votre quote-part du bien indivis, [fluo]n'hésitez pas à consulter un notaire ou un avocat pour plus de précisions, [/fluo]cordialement

Quand plusieurs personnes possèdent un bien en indivision, l'une d'elles peut parfaitement vouloir vendre sa quote-part à un tiers. [fluo]Elle doit, dans ce cas, notifier les conditions de la vente envisagée à chacun des autres indivisaires.[/fluo]

Dans le mois qui suit la notification, un des indivisaires peut déclarer vouloir exercer un droit de préemption pour acheter en priorité les parts du vendeur au prix et aux conditions qui lui ont été notifiés. Il a ensuite deux mois, à compter de sa réponse, pour exercer son droit de préemption et acheter la quote-part en question.